



*Société anonyme au capital de 549 072 620 dinars
divisée en 54.907.262 actions de 10 dinars chacune
Siège social : Immeuble le Dôme, Rue du Lac Léman, les Berges du Lac 1053, Tunis
Identifiant Unique : 1299178/L/A/M/000*

DELICE HOLDING - DH -
Société anonyme au capital de 549 072 620 dinars
Siège social : Immeuble le Dôme, Rue du Lac Léman, les Berges du Lac 1053, Tunis

Identifiant unique : 1299178/L/A/M/000

**PROCES VERBAL
L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE N°5
DU 11 DECEMBRE 2019**

L'année Deux Mille Dix Neuf et le Mercredi 11 décembre à 16H00, les Actionnaires de **la Société DELICE HOLDING - SA- « DH » (la « Société »)** se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire à l'Institut arabe des chefs d'entreprise (IACE), Bvd. Principal, rue du Lac Turkana 1053 - Tunis, sur convocation qui leur a été faite par le Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société a procédé ensuite et en application de l'article 281 du Code des sociétés commerciales à la composition de son bureau comme suit :

Madame Nadia MEDDEB DJILANI est désignée Présidente de la séance.

Monsieur Mohamed Ali MEDDEB et Monsieur Ahmed MEDDEB Actionnaires sont appelés à remplir les fonctions de scrutateurs.

Monsieur Ibrahim BEN YOUSSEF, est désigné comme secrétaire de la séance.

En application de l'article 282 du code des sociétés commerciales, il a été établi une feuille de présence, laquelle a été signée par les Actionnaires présents ou représentés.

Le Président fait observer que la présente Assemblée a été convoquée conformément aux prescriptions légales et réglementaires, déclare que la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur première convocation et déclare avoir mis au préalable à la disposition des scrutateurs le dossier de l'Assemblée comportant les documents suivants :

- Les statuts de la société ;
- Les copies des avis de convocations parus aux :
 - Bulletin Officiel « Conseil du Marché Financier » N° 5987 du 25/11/2019.
 - Bulletin Officiel « Registre National des Entreprises » N°224 du 14/11/2019.
 - JORT n°109/2019.

- La liste actualisée des actionnaires classés par intermédiaire en bourse ;
- L'ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire ;
- Rapport du Conseil d'Administration ;
- Le projet de résolutions à soumettre à l'Assemblée générale Extraordinaire ;
- Le projet des Statuts mis-à-jour.

Il rappelle ensuite l'ordre du jour de la présente Assemblée :

- 1) Modification du mode de gouvernance de la Société ;**
- 2) Modification des statuts pour les mettre en conformité avec la loi n°2018-52 du 29 Octobre 2018 relative au Registre National des Entreprises et avec la loi n°2019-47 du 29 Mai 2019 relative à l'amélioration du climat des investissements ;**
- 3) Mise à jour des statuts ;**
- 4) Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.**

Après échange de points de vues, les résolutions suivantes, découlant de l'ordre du jour, sont mises aux voix.

PREMIERE RESOLUTION : Modification du mode de gouvernance de la Société ;

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier le mode de gouvernance de la Société en optant pour la dissociation entre les fonctions de Président du Conseil d'Administration et celles de Directeur Général conformément aux dispositions de l'article 215 du Code des Sociétés Commerciales.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés

DEUXIEME RESOLUTION : Modification des statuts pour les mettre en conformité avec la loi n°2018-52 du 29 Octobre 2018 relative au Registre National des Entreprises et avec la loi n°2019-47 du 29 Mai 2019 relative à l'amélioration du climat des investissements ;

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide la modification de certains articles des statuts pour les mettre en conformité avec la loi n°2018-52 du 29 Octobre 2018 relative au Registre National des Entreprises et avec le code des sociétés commerciales dans sa version modifiée par la loi n°2019-47 du 29 Mai 2019 relative à l'amélioration du climat des investissements.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés

TROISIEME RESOLUTION : Mise à jour des statuts ;

Suite aux résolutions ci-dessus mentionnées, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide la mise à jour des statuts et la modification des articles 8,10,15,18,21,22,23,24,29,30,31,32,34,35,36,38,43 et 45. Les autres articles des statuts restent inchangés.

Les Statuts mis à jour tels que présentés à l'Assemblée Générale Extraordinaire sont approuvés.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés

QUATRIEME RESOLUTION : Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales ;

L'Assemblée Générale Extraordinaire confère tous pouvoirs au représentant légal ou à son mandataire, pour toutes formalités légales et notamment de dépôt et de publicité ou de régularisation quelconque.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 17h30 de tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président, le Secrétaire de séance, les Scrutateurs.

Le Président	Les Scrutateurs	
Madame Nadia MEDDEB DJILANI	Monsieur Mohamed Ali MEDDEB	Monsieur Ahmed MEDDEB

**Le Secrétaire de la séance
Monsieur Ibrahim BEN YOU SSEF**